

28 NOV. 1995
62705

PROJET

6715648
FUSION-ABSORPTION

DE LA SOCIETE BEFEC-PRICE WATERHOUSE

PAR LA SOCIETE BEFEC

CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées page 4
II - Motifs de la fusion page 5
III - Comptes servant de base à la fusion page 5
IV - Méthode d'évaluation page 5

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables page 6
II - Apport de Befec-Price Waterhouse page 6
III - Détermination du rapport d'échange page 7
IV - Rémunération de l'apport fusion page 7
V - Prime de fusion page 8
VI - Propriété et jouissance page 8

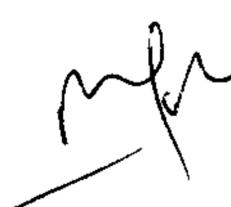
CHAPITRE III : Charges et conditions page 9

CHAPITRE IV : Conditions suspensives page 11

CHAPITRE V : Déclarations générales page 12

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales page 14

CHAPITRE VII : Dispositions diverses page 16

X 

TRAITE DE FUSION

LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Pierre Dufils, agissant en qualité de Président du Directoire et au nom de la société Befec, société anonyme, au capital de F. 1.512.800, dont le siège social est 11, rue Margueritte 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro PARIS B 672 006 483,

dûment habilité aux fins des présentes lors de la réunion du Directoire en date du 6 novembre 1995, ainsi qu'il résulte de la décision ci-jointe en annexe 3 ;

(ci-après dénommée Befec ou "la société absorbante"),

D'UNE PART,

ET :

- Monsieur Michael Moralee, agissant en qualité de Directeur Général et au nom de la société Befec-Price Waterhouse, société anonyme au capital de F. 3.947.900, dont le siège social est 11, rue Margueritte 75017 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro PARIS B 316 330 737,

dûment habilité aux fins des présentes lors de la réunion du Directoire en date du 6 novembre 1995, ainsi qu'il résulte de la décision ci-jointe en annexe 4 ;

(ci-après dénommée Befec-Price Waterhouse ou "la société absorbée"),

D'AUTRE PART,



Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit :

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société Befec est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice des professions de Commissaire aux comptes et d'Expert comptable.

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 15 octobre 1966.

Le capital social de Befec s'élève actuellement à F. 1.512.800. Il est réparti en 4.960 actions de F. 305 de nominal chacune, intégralement libérées.

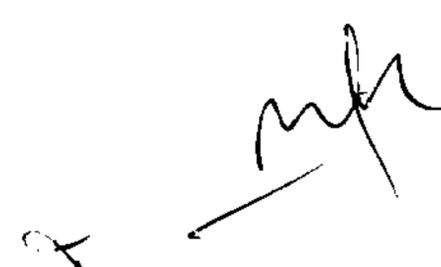
2/ La société Befec-Price Waterhouse est une société anonyme dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est l'exercice des professions de Commissaire aux comptes et d'Expert comptable.

La durée de la société est de 99 ans et ce, à compter du 11 juillet 1979.

Le capital social de Befec-Price Waterhouse s'élève actuellement à F. 3.947.900. Il est réparti en 39.479 actions de F. 100 de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société Befec détient une participation de 39.410 actions soit 99,83 % dans le capital de la société Befec-Price Waterhouse.

4/ La société Befec-Price Waterhouse ne détient aucune participation dans le capital de la société Befec.

Handwritten signature and initials in black ink, located in the bottom right corner of the page.

5/ Les sociétés Befec et Befec-Price Waterhouse sont toutes deux des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de surveillance. Messieurs Pierre Dufils et Michael Moralee sont respectivement Président du Directoire et Directeur Général dans chacune des deux sociétés ; par ailleurs, tous les membres du Conseil de surveillance de Befec-Price Waterhouse sont membres du Conseil de surveillance de Befec.

II - Motifs de la fusion

La société Befec-Price Waterhouse étant filiale à 99,83 % de la société Befec et toutes deux exerçant la même activité professionnelle, il est apparu opportun, dans une perspective de simplification des structures juridiques du groupe, de procéder à la fusion de ces deux sociétés par absorption de la société Befec-Price Waterhouse par la société Befec.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 30 juin 1995, et approuvés par les Assemblées Générales Ordinaires respectives de chacune des sociétés soussignées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 30 juin 1995, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe 1 à la présente convention.

IV - Méthode d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société Befec-Price Waterhouse par la société Befec, à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société Befec-Price Waterhouse, arrêtés au 30 juin 1995.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.



CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société Befec-Price Waterhouse apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société Befec, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 juin 1995. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société Befec-Price Waterhouse sera dévolu à la société Befec, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le 28 décembre 1995, jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société Befec-Price Waterhouse

A) Actif apporté

1. Actif immobilisé

<u>1.1 Immobilisations incorporelles</u>	F. 5.449
<u>1.2. Immobilisations corporelles</u>	F. 3.004.978
<u>1.3. Immobilisations financières</u>	F. 8.816.835

2. Actif circulant

. Travaux en cours, créances, disponibilités et charges constatées d'avance	F. 197.073.715
---	----------------

3. <u>Charges à répartir</u>	F. 3.694.148
------------------------------	--------------

Soit un montant de l'actif apporté de	F. 212.595.125
	=====

B) Passif pris en charge

1. Provisions pour risques et charges	F. 6.073.007
2. Dettes financières	F. 14.096.789
3. Autres dettes et produits constatés d'avance	F. 171.802.734

Soit un montant de passif apporté de	F.191.972.530
	=====

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par Befec - Price Waterhouse à Befec s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	F.212.595.125
- Total du passif.....	F.191.972.530

Soit un actif net apporté de	F. 20.622.595
	=====

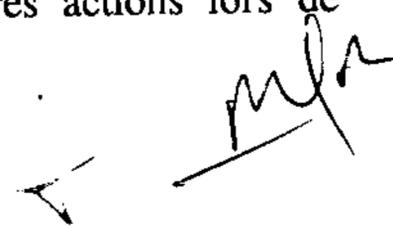
III - Détermination du rapport d'échange

Comme il est d'usage à l'intérieur d'un groupe, le rapport d'échange a été calculé sur la base de l'actif net comptable au 30 juin 1995 des deux sociétés, compte tenu, pour la société Befec, de dividendes à verser au titre de l'exercice clos le 30 juin 1995 pour F. 1.785.600. Il ressort de ce calcul une parité établie à 11 actions de la société Befec - Price Waterhouse pour 2 actions de la société Befec.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par Befec -Price Waterhouse à Befec s'élève à F.20.622.595.

La société Befec, détenant 39.410 actions de la société absorbée sur les 39.479 actions composant le capital de cette dernière recevrait 7.167 de ses propres actions lors de l'augmentation de son capital.



Pour ne pas détenir ses propres actions, la société Befec renoncera à ses droits dans l'augmentation de son capital qui ne s'élèvera qu'à F. 3.355.

En rémunération de cet apport net, 11 actions nouvelles de F. 305 de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société Befec et attribuées aux actionnaires de la société absorbée, autres que la société absorbante, à raison de 2 actions Befec pour 11 actions Befec-Price Waterhouse.

Les 11 actions nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

V - Prime et boni de fusion

1) **Prime de fusion**

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports.....	F.20.622.595
- à retrancher la valeur estimative des titres de la société Befec-Price Waterhouse détenus par la société Befec	F.20.588.641

- Valeur nette à retenir.....	F. 33.954
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital.....	F. 3.355

Prime de fusion.....	F. 30.599
	=====

[Signature]

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour le Directoire de la société Befec de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

2) Boni de fusion

La valeur estimative de la participation de la société Befec dans la société Befec-Price Waterhouse soit F. 20.588.641, est différente de la valeur comptable de cette participation, évaluée à F. 20.093.259. En conséquence, un boni de fusion est dégagé d'un montant égal à F. 495.382.

VI - Propriété - Jouissance

La société Befec sera propriétaire et aura la jouissance des biens apportés à compter du jour de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société qui approuvera la fusion et qui procédera à l'augmentation corrélative de son capital social.

Cependant, il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société Befec-Price Waterhouse, depuis le 1er juillet 1995 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront prises en charge par la société Befec.

Les comptes de la société Befec-Price Waterhouse afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de Befec-Price Waterhouse.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et Conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. J. M.' or similar, with a horizontal line underneath.

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société Befec prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre Befec-Price Waterhouse, pour quelque cause que ce soit.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société Befec-Price Waterhouse à la date du 1er juillet 1995, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, Befec prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 1er juillet 1995, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ Befec supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ Befec exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ Befec sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité, notamment le contrat défini en annexe 2.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, Befec-Price Waterhouse s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

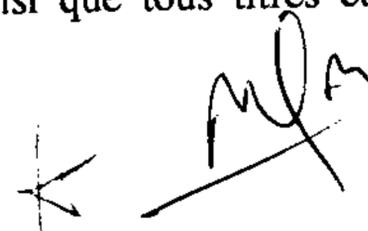
III - Pour ces apports, la société Befec-Price Waterhouse prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée, Befec-Price Waterhouse, s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, Befec-Price Waterhouse s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société Befec, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société Befec, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société Befec aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Handwritten signature and initials, possibly 'MLA', with a large 'K' to the left.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Befec, de l'augmentation de capital indiquée plus haut, comme conséquence de l'apport, par voie d'émission de 11 actions nouvelles de F. 305 chacune, attribuées aux actionnaires de la société absorbée, en rémunération de l'apport ;

- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée, du présent projet de fusion.

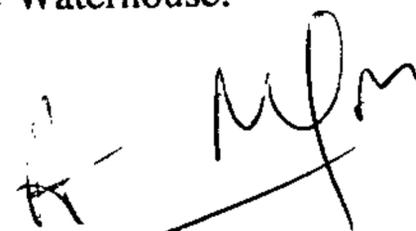
La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 28 décembre 1995 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société Befec-Price Waterhouse se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Befec qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société Befec de la totalité de l'actif et du passif de la société Befec-Price Waterhouse.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. M. P.' with a horizontal line underneath.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

- Que les créances et valeurs mobilières apportées sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à Befec ont été régulièrement entreprises ;

- Que le chiffre d'affaires, hors taxes, de chacune des trois dernières années d'exploitation s'est élevé à :

*Exercice clos le 30 juin 1993	F.314.176.105
*Exercice clos le 30 juin 1994	F.316.786.230
*Exercice clos le 30 juin 1995	F.578.231.898

- Que les résultats nets, après impôt sur les sociétés, pendant la même période, se sont élevés à :

*Exercice clos le 30 juin 1993	F. 1.015.040
*Exercice clos le 30 juin 1994	F. 2.230.803
*Exercice clos le 30 juin 1995	F. 164.113

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the page.

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que Befec-Price Waterhouse s'oblige à remettre et à livrer à la société Befec, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II - Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

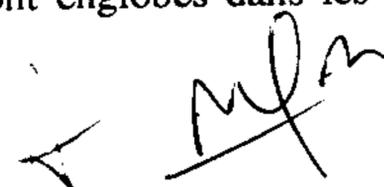
La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du droit fixe de 1.220 F.

B/ Impôt sur les sociétés

Les soussignés, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1er juillet 1995, par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.



En conséquence, Befec - Price Waterhouse s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des plus-values dont l'imposition aura été différée chez cette dernière ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, dans les conditions fixées par l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values constatées à l'occasion de l'apport des biens amortissables.

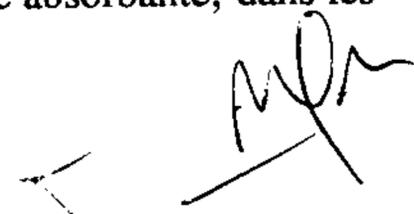
Toutefois la société absorbée a déclaré soumettre à l'impôt les plus-values à long terme constatées à l'occasion de la fusion. En conséquence, la société absorbante ne réintégrera dans ses bénéfices imposables que la fraction de plus-values non imposées à l'occasion de la fusion.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les parties soussignées déclarent reconnaître que les opérations d'apport résultant de la fusion absorption sont réputées inexistantes pour l'application des dispositions de l'article 257-7° du Code Général des Impôts.

Conformément à l'instruction du 18 février 1981 (B.O.D.G.I. 3D 81), la société absorbée déclare transférer purement et simplement à la société absorbante qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de T.V.A. dont elle disposerait à la date de réalisation de l'apport. Toutefois, ce transfert serait limité au montant de la T.V.A. qui résulterait de l'imposition de la valeur des apports.

Si au jour de l'approbation du traité de fusion, un crédit de T.V.A. se révélait être à transférer, la société absorbée pourrait alternativement, à sa convenance, soumettre à la T.V.A., un montant suffisant de biens apportés pour imputer le crédit. Cette imposition ferait l'objet d'une facture mentionnant la T.V.A. détaxable pour l'entreprise absorbante, dans les conditions du droit commun.



La société absorbante prend l'engagement de soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement et de procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'annexe II au C.G.I., qui auraient été exigibles si la société absorbée avait continué à utiliser ces biens.

La société absorbante s'engage à adresser au service des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à l'opération de fusion dans laquelle elle mentionnera d'une part, l'engagement qu'elle prend de procéder aux régularisations auxquelles aurait été tenue l'entreprise absorbée, d'autre part le montant de crédit de T.V.A. éventuellement transféré, et l'engagement de soumettre à la T.V.A. les cessions ultérieures de biens mobiliers d'investissement.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société Befec remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatives aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

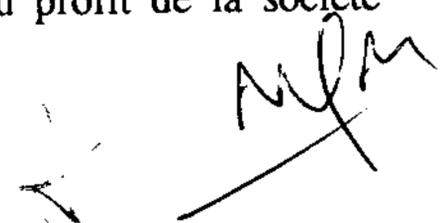
Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.



III - Remise de titres

Il sera remis à la société Befec lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société Befec.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile au siège social.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

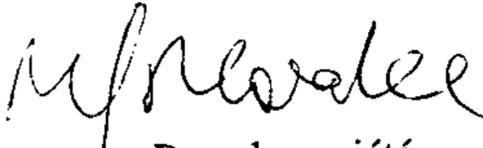
- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à Paris
Le 6 novembre 1995

En cinq exemplaires

Pour la société
Befec


Pour la société
Befec - Price Waterhouse

ANNEXES

1. Etats financiers arrêtés au 30 juin 1995 Befec et Befec - Price Waterhouse
2. Contrat entre Befec-Price Waterhouse et Monsieur Paul-Carlos Mulquin
3. Habilitation Monsieur Pierre Dufils
4. Habilitation Monsieur Michaël Moralee

mp
A

Annexe 1.1

Comptes Befec au 30 juin 1995

↓
mp

BEFEC
11, rue Marguerite
75017 - PARIS

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 Juin 1995

A. M. F.

Bilan Actif

Au	30/06/95	30/06/94
Durée	12 mois	12 mois

Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
------	----------------	-----	-----

Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais recherche & développement				
Conces. brevets & droits simil.				
Fonds commercial (1)				
Autres immob. incorporelles	1.915.742	1.570.112	345.630	195.084
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. Tech., Matériel Outil. Ind.				
Autres immob. corporelles	11.522.754	7.502.073	4.020.681	5.148.781
Immob. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	29.428.281		29.428.281	17.656.754
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	205.910		205.910	217.734
Autres immob. financières	155.432		155.432	148.730
TOTAL (I)	43.228.120	9.072.185	34.155.935	23.367.083
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvision.				
En-cours production de biens				
En-cours production de services	1.138.000		1.138.000	10.507.000
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés s/cdes				
Créances exploitation (3)				
Clients & cptes rattachés	146.147.975	884.592	145.263.383	118.354.470
Autres créances	14.909.394		14.909.394	15.365.067
Capital sousc. & appel non versé				
Valeurs mobilières placement				
dont actions propres				
Disponibilités	2.903.585		2.903.585	64.606
COMPTES REGULARISATION ACTIF				
Charg. constatées d'avance (3)	2.962.658		2.962.658	2.365.731
TOTAL (II)	168.111.611	884.592	167.227.019	146.656.874
Charg. à répartir/plus.exer (III)	3.224.725		3.224.725	5.925.000
Primes rembours. des oblig. (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I-V)	214.564.456	9.956.777	204.607.679	175.948.958

- 1) dont droit au bail
 2) dont à moins d'un an
 3) dont à plus d'un an

Bilan Passif

Au	30/06/95	30/06/94
Durée	12 mois	12 mois

		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital	(Dont versé: 1.512.800)	1.512.800	1.512.800
Primes d'émission, de fusion, d'apport		4.146.200	4.146.200
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserve légale		151.280	151.280
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		2.764.839	2.764.839
Autres réserves		7.206.560	7.206.560
Report à nouveau		3.549.478	1.722.089
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)		272.950	1.827.388
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL	(I)	19.604.106	19.331.157
AUTRES FONDS PROPRES			
Produit des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL	(II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		19.099.662	17.942.205
Provisions pour charges			
TOTAL	(III)	19.099.662	17.942.205
DETTES (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès établ. crédit (2)		3.189.249	1.301.355
Emprunts et dettes financières divers (3)		18.893.852	11.527.765
Avces et acptes reçus s/commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		35.912.263	36.919.243
Dettes fiscales et sociales		99.791.518	74.825.647
Dettes s/immobilisations et cptes rattachés		87.744	89.194
Autres dettes		7.641.233	9.069.392
COMPTES REGULARISATION PASSIF			
Produits constatés d'avance (1)		388.000	4.943.000
TOTAL	(IV)	165.903.911	138.675.596
Ecart de conversion passif	(V)		
TOTAL GENERAL	(I-V)	204.607.679	175.948.958

(1) dont à plus d'un an	339.352	133.732.596
(1) dont à moins d'un an	165.564.559	4.943.000
(2) dt concours bancaires courants, soldes créditeurs banque	3.189.249	1.301.355
(3) dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat

	Au	30/06/95	30/06/94
	Durée	12 mois	12 mois
	France	Exportation	Total
			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	510.688.624	12.664.391	523.353.015
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	510.688.624	12.664.391	523.353.015
Production stockée			-9.319.000
Production immobilisée			138.000
Subventions d'exploitation			2.622.788
Reprises s/prov. et amorts, transferts de charges			38.857.187
Autres produits			
TOTAL (1)		(I)	555.651.990
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)			175.265.143
Autres achats et charges externes (a)			13.329.209
Impôts, taxes et versements assimilés			248.434.244
Salaires et traitements			104.079.739
Charges sociales			2.391.724
Dotations aux amortissements s/immobilisations			
Dotations aux provisions s/immobilisations			884.592
Dotations aux provisions s/actif circulant			1.534.042
Dotations aux provisions pour risques et charges			973.300
Autres charges			
TOTAL (2)		(II)	546.891.993
1- RESULTAT D'EXPLOITATION		(I - II)	8.759.998
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué, perte transférée		(III)	2.476.733
Perte supportée, bénéfice transféré		(IV)	
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (3)			93.600
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (3)			435.901
Autres intérêts et produits assimilés (3)			-9.825
Reprises s/provisions et transferts de charges			187.420
Différences positives de change			150.618
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement			
TOTAL		(V)	857.714
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			360.864
Intérêts et charges assimilées (4)			28.039
Différences négatives de change			
Charges nettes s/cessions valeurs mob. placement			
TOTAL		(VI)	888.903
2- RESULTAT FINANCIER		(V - VI)	-31.189
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I-II+III-IV+V-VI)	11.205.542
			6.286.008

[Handwritten signature]

Compte de Résultat

(Suite)

	Au	30/06/95	30/06/94
	Durée	12 mois	12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		5.093	230.015
Sur opérations en capital		10.249.630	343.940
Reprises s/provisions et transferts de charges			5.360.874
TOTAL	(VII)	10.254.772	5.934.828
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		11.357.420	7.684.457
Sur opérations en capital		3.877.875	1.960.471
Dotations aux amortissements et aux provisions			1.975.000
TOTAL	(VIII)	20.235.295	11.619.928
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL		-9.980.523	-5.685.100
Participation des salariés	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	952.069	-1.226.480
PRODUITS	(I+III+V+VII)	569.241.210	468.233.296
CHARGES	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	568.968.260	466.405.908
5- BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)		272.950	1.827.388
(a) Dont redevances sur crédit-bail mobilier		-928	1.130
redevances sur crédit-bail immobilier			
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) Dont produits concernant des entreprises liées			
(4) Dont intérêts concernant des entreprises liées			

BEFEC

Annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 1995

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 1995 sont affectés par l'harmonisation des méthodes de facturation des prestations internes au Groupe Befec. En effet, sur le premier semestre de l'exercice, Befec mettait à disposition de ses filiales le personnel nécessaire à la réalisation de leur chiffre d'affaires qui était ensuite rétrocédé en totalité à la société Befec.

Depuis le 1er Janvier 1995 les opérations de réorganisation à l'intérieur du groupe ont entraîné une modification importante dans ce schéma :

- le chiffre d'affaires facturé aux clients reste acquis aux filiales de Befec
 - en contrepartie, Befec facture à ses filiales le coût des prestations réalisées pour leurs clients.
2. Consécutivement à cette nouvelle organisation, le personnel de Befec-Price Waterhouse a été transféré au Befec à compter du 1er Janvier 1995.

II. PRINCIPES COMPTABLES

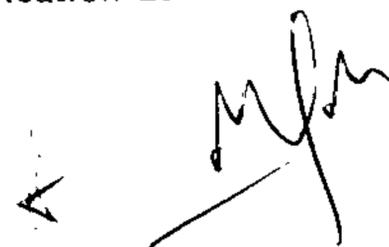
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations et amortissements

Les durées et les modes d'amortissement généralement retenus sont les suivants :

- | | | |
|--------------------------------|-----------|-----------------------|
| - Agencements et installations | 5 à 6 ans | linéaire |
| - Matériel de bureau | 5 ans | linéaire |
| - Mobilier de bureau | 10 ans | linéaire |
| - Matériel informatique | 3 ans | linéaire ou dégressif |

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels d'application achetés et sont amortis sur une période de 3 ans.

A handwritten signature in black ink is located in the bottom right corner of the page. To the left of the signature, there is a small, hand-drawn arrow pointing towards the left.

BEFEC

Annexe au 30 Juin 1995

Page 2

2. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est généralement déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette comptable réestimée et des perspectives de rentabilité de chaque participation concernée.

3. Stocks et en-cours

Les en-cours de production de services correspondent aux prestations effectuées au 30 Juin, déduction faite des montants ayant fait l'objet de facturations émises en Juillet et Août et relatives à des travaux antérieurs à la clôture de l'exercice. Déterminé en heures, cet en cours est valorisé au plus bas du prix de revient horaire ou de sa valeur nette de réalisation.

Les facturations émises au 30 juin et anticipant des prestations à fournir, figurent en "produits constatés d'avance".

4. Créances et comptes rattachés

Inscrites au bilan à leur valeur nominale, les créances font l'objet, le cas échéant, de provision pour dépréciation individuelle en fonction des risques de non recouvrement de litige.

5. Provision pour indemnités de départ en retraite

Les provisions pour indemnités de départ en retraite correspondent aux indemnités prévues par les conventions internes. La provision tient compte des charges sociales et de l'incidence fiscale à terme. Par ailleurs, il est pratiqué une actualisation au taux de 4 % sur le montant déterminé.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. J.', is written over a horizontal line. To the left of the signature, there is a checkmark symbol.

III. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

1. Bilan Actif

1.1. Immobilisations Corporelles et Incorporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

- a) La variation de la valeur brute des immobilisations correspond d'une part, aux acquisitions de l'exercice et d'autre part, à des immobilisations ne figurant plus à l'inventaire au 30 juin 1995 et entièrement amorties. Cette variation peut être résumée de la manière suivante:

- Valeur brute au 1er Juillet 1994	12.651.836
- Acquisitions de l'exercice	825.868
- Cessions	- 34.692
- Mises hors service	-4.515
	<hr/>
- Valeur brute au 30 Juin 1995	13.438.497

1.2 Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Ils ont fait l'objet d'une variation nette de FF. 11.584.407 dont les mouvements les plus significatifs sont les suivants :

- Acquisition de 19.414 actions de Befec-Price Waterhouse	9.897.259
- Echange des titres Fiduciaire Continentale Paris et Befec Mulquin et Associés contre des titres Befec-Price Waterhouse dans le cadre de la fusion absorption :	
. Nouvelle valeur de 20.000 actions de Befec Price Waterhouse	10.196.000
. Annulation des titres Befec Mulquin et Associés et Fiduciaire Continentale Paris	-8.676.432
- Acquisition de 320 parts de Price Waterhouse Gie	320.000

A handwritten signature and initials are present at the bottom right of the page, consisting of a stylized name and a set of initials.

BEFEC

Annexe au 30 Juin 1995

Page 4

1.3. Clients et comptes rattachés

Dans ce poste sont incluses des prestations non encore facturées pour un montant de FF 3.208.727.

1.4. Autres créances

Elles se présentent ainsi:	<u>30/06/1994</u>	<u>30/06/1995</u>
- TVA à récupérer	7.621.390	4.889.141
- Impôt sur les sociétés	2.606.447	844.664
- Comptes courants Groupe Befec	2.000.000	1.750.000
- Avances permanentes au personnel	916.511	1.349.670
- Comptes courants hors Groupe	423.553	1.572.886
- Débiteurs divers	403.376	996.697
- Quote-part résultat de Price Waterhouse Gie	835.569	2.476.733
- Autres créances	558.220	1.029.603
	<hr/>	<hr/>
	<u>15.365.066</u>	<u>14.909.394</u>

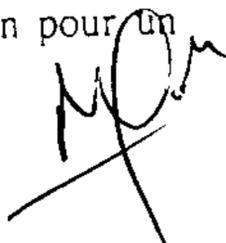
1.5. Charges constatées d'avance

Ce sont des charges d'exploitation pour FF 2.962.658 dont les montants les plus significatifs sont les suivants:

- Cotisations professionnelles	1.467.650
- Location matériel	1.097.518
- Loyers	97.280

1.6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

En 1994, le Befec a conclu un accord transactionnel avec le propriétaire des anciens locaux de la rue Alfred de Vigny par lequel le bailleur acceptait de mettre un terme au bail des locaux concernés, moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire. Ce coût qui rentre dans l'ensemble des opérations de regroupement des bureaux, a été comptabilisé en charge à répartir sur 2 ans à compter du 1er Janvier 1994, et figure au bilan pour un montant de FF. 1.980.000.

→ 

BEFEC

Annexe au 30 Juin 1995

Page 5

Un accord similaire a été conclu avec le propriétaire des anciens locaux de la rue Léon Jost, loués au nom de la Fiduciaire Continentale Paris. Conformément au contrat d'assistance signé entre les sociétés Befec et Fiduciaire Continentale Paris, l'indemnité transactionnelle a été supportée par Befec au même titre que les loyers précédents. Cette indemnité fait l'objet d'un étalement sur 2 ans à compter du 1er Janvier 1994 et figure au bilan pour un montant de FF. 1.244.725.

2. Bilan Passif

2.1. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges représentent un montant de FF 19.099.662 correspondant aux indemnités de départ en retraite (cf note II.5).

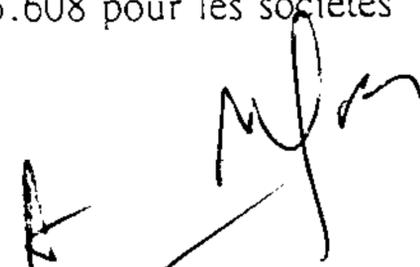
2.2. Dettes

2.2.1 Emprunts et dettes financières diverses

Ils se présentent ainsi:	<u>30/06/1994</u>	<u>30/06/1995</u>
Comptes courants associés	4.249.189	7.173.003
Participation des salariés	1.278.575	877.669
Comptes courants hors Groupe	1.653.163	-
Comptes courants Groupe Befec	-	9.568.436
Avance reçue de Price Waterhouse Gie	6.000.000	950.000
Comptes courants Groupe Price Waterhouse France	-	324.743
	<u>11.527.764</u>	<u>18.893.851</u>

2.2.2 Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste s'élève à un montant de FF. 35.912.263 dont FF. 25.425.608 pour les sociétés membres du réseau Price Waterhouse France.



BEFEC

Annexe au 30 Juin 1995

Page 6

2.2.3 Charges à payer

Les charges provisionnées représentent un total FF 47.231.883 qui se décompose comme suit :

- Dettes fiscales et sociales	39.099.389
- Dettes fournisseurs	3.617.849
- Subvention à rembourser à Price Waterhouse Europe	1.800.000
- Avoirs à établir	244.897
- Assurances	2.031.505
- Téléphone fax	81.726
- Divers	261.087
- Charges financières	95.430
	<hr/>
	<u>47.231.883</u>

2.3. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des acomptes demandés sur travaux à effectuer pour un montant de FF 388.000 (cf. II.3).

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Opérations en commun

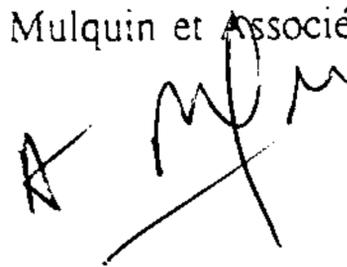
Le montant de FF. 2.476.733 correspond à la quote-part de résultat de Price Waterhouse Gie au titre de l'exercice clos le 30 Juin 1995.

2. Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles représentent un total de FF. 20.235.295 dont les montants les plus significatifs sont les suivants :

- Indemnités transactionnelles de départ	870.200
- Remboursement subvention Price Waterhouse Europe	1.800.000
- Amortissement charges à répartir (Cf. III.1.6) et indemnité de résiliation du bail rue A. Vigny	3.945.000
- Indemnité résiliation bail rue Léon Jost	4.378.900
- Annulation des titres des filiales absorbées	8.876.552

Les produits exceptionnels de FF 10.254.772 sont constitués pour l'essentiel de la valeur d'échange des titres dans le cadre de la fusion absorption de Befec Mulquin et Associés et Fiduciaire Continentale Paris par Befec-Price Waterhouse.



BEFEC

Annexe au 30 Juin 1995

Page 7

V. AUTRES INFORMATIONS

1. Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen au cours de l'exercice a été de 658 personnes dont 574 cadres et 84 employés.

2. Engagements hors bilan

2.1. Location financière

Dans le cadre de la politique de financement de son parc micro informatique, la Société a conclu des contrats de location financière sur l'ensemble de son parc d'ordinateurs. Les loyers restant à payer au 30 Juin 1995 s'élèvent à FF. 3.168.981.

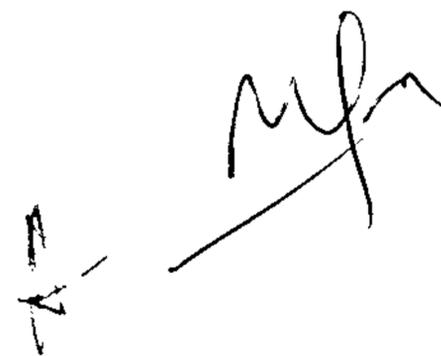
2.2. Subvention de Price Waterhouse Europe

La société BEFEC a bénéficié, au 30 juin 1992, d'une avance remboursable en cas de retour à meilleure fortune. Cette avance a fait l'objet de remboursements partiels aux 30 Juin 1993, 1994 et 1995.

Au 30 Juin 1995, le montant restant dû s'élève à FF 1.000.000.

3. Société consolidante

La Société BEFEC est la Société consolidante du Groupe BEFEC.

Handwritten signature and initials in black ink, located in the bottom right corner of the page. The signature appears to be 'M. J.' followed by a stylized name, and there are some initials to the left.

BEFEC

COMPTES DE RESULTAT COMPARES

	01.07.1993 30.06.1994 <u>12 mois</u>	01.07.1994 30.06.1995 <u>12 mois</u>
Travaux en cours à la clôture	10.507	1 188
Honoraires et frais refactures	357.148	57.306
Travaux en cours à l'ouverture	(10.106)	(10.507)
Autres Produits	2.159	466.047
	359.708	514.034
Fournitures exterieures clients		
* Débours et frais de déplacement	(22.751)	(24.598)
* Sous-traitance	(13.291)	(21.782)
	(36.042)	(46.380)
HONORAIRES NETS	<u>323.666</u>	<u>467.654</u>
Frais de personnel	202.321	248.434
Charges sociales	82.754	102.396
Intérimaires	1.083	1.315
Locations Matériel	6.010	6.022
Frais professionnels & Formation	5.479	5.979
Transports et déplacements non facturables	2.553	3.242
Quote-part charges GIE	31.078	53.188
Personnel exterieur	5.576	- 2.062
Refacturation salaires et charges	(72.720)	(23.399)
	254.134	399.239
Impôts et Taxes	12.743	13.329
Loyers et charges locatives	17.912	19.467
Travaux exterieurs	5.865	1.715
Assurances	4.722	2.805
Fournitures de bureau - Documentation	4.633	2.696
Charges professionnelles	7.810	10.164
Charges diverses	2.688	2.303
Leasing	1	
Dotation aux amortissements	2.562	2.392
Dotation aux provisions	(9)	473
Frais d'annonces	163	278
Charges refacturees	(5.519)	<u>4.033</u>
	53.571	59.654
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	<u>317.705</u>	<u>458.894</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>5.961</u>	<u>8.760</u>

BEFEC

COMPTES DE RESULTAT COMPARES

	01.07.1993 30.06.1994 12 mois	01.07.1994 30.06.1995 12 mois
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>5.961</u>	<u>8.760</u>
Quote part de PW GIE	836	2.476
Produits financiers	437	858
Charges financières	(948)	(889)
Résultat financier	(511)	(30)
RESULTAT COURANT	<u>6.286</u>	<u>11.206</u>
Produits exceptionnels	5.935	10.255
Charges exceptionnelles	(11.620)	(20.235)
Résultat Exceptionnel	(5.685)	(9.981)
Réserve de participation IS	1.226	(952)
RESULTAT NET COMPTABLE	<u>1.827</u>	<u>273</u>
EFFECTIFS MOYENS	626	706
Personnel Professionnel		
Associés	35	51
Seniors Managers	28	35
Managers	62	78
Superviseurs	33	57
Seniors	155	143
Assistants	186	200
Personnel Support	127	142

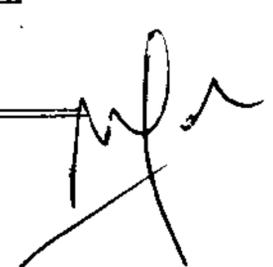
TABLEAU DE FINANCEMENT (MF)

	1993/1994 Réal	1994/1995 Réal	1995/1996 Prévisionnel
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement			
Résultat de l'exercice	1 827,39	272,95	300,00
Amortissements	2 561,65	1 802,09	1 700,00
Provisions	1 698,62	1 630,20	800,00
	6 087,66	3 705,24	2 800,00
Variation des emprunts moyen terme	(1 089,10)	1 887,90	(1 000,00)
TOTAL RESSOURCES	4 998,56	5 593,14	1 800,00
EMPLOIS			
Acquisitions éléments d'actif			
· Corporelles	1 463,77	481,59	
· Incorporelles	179,33	305,06	1 500,00
· Financières	1 012,51	11 578,99 ⁽¹⁾	
Prêts	(77,00)	-	-
Dividendes	-	-	-
Augmentation (diminution) du BFR	5 582,06	2 752,15	1 800,00
TOTAL EMPLOIS	8 160,67	15 117,79	3 300,00
VARIATION DE TRESORERIE	(506,50)	2 840,99	0,00

(1) Dont acquisitions actions Befec Price Waterhouse

RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR FILIALES ET PARTICIPATIONS

INFORMATIONS FINANCIÈRES				
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultats
1. Filiales (détenues à + de 50 %)				
Befec-Price Waterhouse	3 947 900	16 510 582	99,83	3 165 425
Feuillet Jouffre et Associés	250 000	1 823 120	99	32 859
Société Européenne de Révision	50 000	3 882	73	11 792
Pacific Sud Audit	250 000		59	
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
Fiduciaire Continentale Grenoble	500 000	2 282 420	35	62 256
Gie Price Waterhouse	1 500 000		34,66	
BFC SA	500 000	5 800	13	6 980
PW AUDIT	250 000	348 119	49,76	9 327

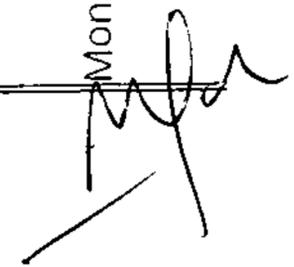



BEFEC

30.06.1995

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Filiales	Participations	Divers	TOTAL
Valeur comptable des titres détenus				
Brute	25 870 461	2 992 570	565 250	29 428 281
Nette	25 870 461	2 992 570	565 250	29 428 281
Montant des prêts et avances accordés	1 750 000	-	-	1 750 000
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	936 000	-	936 000

A. 

COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

			01.07.1994 30.06.1995 (réel)		01.07.1995 30.06.1996
HONORAIRES NETS	A :	100 :	467 654 :	100 :	500 000 :
CHARGES					
Rémunérations et salaires			248 435 :		273 000 :
Charges sociales			104 079 :		117 500 :
Honoraires d'intervention			1 796 :		1 800 :
Intérimaires			1 314 :		1 300 :
Location matériel			6 022 :		6 100 :
Frais professionnels et formation			5 979 :		6 000 :
Transports et déplacements			3 242 :		3 500 :
Personnel extérieur			266 :		200 :
Quote-part du GIE			53 188 :		54 000 :
Refacturation salaires et charges			(23 399) :		(24 000) :
Contrats formation-adaptation			(1 684) :		(1 500) :
		85,37 :	399 238 :	87,58 :	437 900 :
Impôts et taxes			13 329 :		11 000 :
Loyers et charges (EDF, téléphone...)			19 466 :		20 000 :
Travaux extérieurs			1 715 :		2 500 :
Assurances			2 805 :		3 000 :
Fournitures de bureau - Documentation			2 696 :		3 000 :
Charges professionnelles			10 164 :		10 000 :
Charges diverses			769 :		1 000 :
Provision indemnités départ retraite			1 534 :		1 600 :
Dotation aux amortissements			2 392 :		1 800 :
Dotation aux provisions			885 :		900 :
Reprise provisions			(412) :		(800) :
Frais de recrutement			278 :		300 :
Transfert charges à répartir			4 033 :		- :
			59 654 :		54 300 :
TOTAL CHARGES	B :	98,13 :	458 892 :	98,44 :	492 200 :
RESULTAT D'EXPLOITATION A - B		1,87 :	8 762 :	1,56 :	7 800 :
RESULTAT FINANCIER			2 445 :		1 000 :
RESULTAT COURANT		2,40 :	11 207 :	1,76 :	8 800 :
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(9 981) :		(6 000) :
IS			(952) :		(2 500) :
RESULTAT NET		0,06 :	274 :	0,06 :	300 :

	S-2 30.06/94	S-1 31.12.94	S 30.06.95
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE			
Prêts	217,734.00	190,490.00	205,910.00
Autres immobilisations financières	148,730.00	191,570.00	155,432.00
Créances clients et comptes rattachés (1)	118,354,470.00	89,923,481.56	146,147,974.79
Autres créances	15,365,067.00	11,317,568.22	14,909,393.56
<i>Sous-Total</i>	134,086,001.00	101,623,109.78	161,418,710.35
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	64,606.00	1,253,280.82	2,903,585.32
TOTAL	134,150,607.00	102,876,390.60	164,322,295.67

PASSIF EXIGIBLE

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1,301,355.00	-	3,189,249.24
Emprunts et dettes divers	11,527,765.00	10,044,563.24	18,893,852.21
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	36,919,243.00	26,053,445.06	35,912,262.91
Dettes fiscales et sociales	74,825,647.00	70,324,784.22	99,791,518.35
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	89,194.00	101,658.69	87,744.45
Autres dettes	9,069,392.00	12,754,854.38	7,641,283.36
TOTAL	133,732,596.00	119,279,305.59	165,515,910.52

(1) En cours à facturer non inclus



BEFEC

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS		Exercice 1990/1991	Exercice 1991/1992	Exercice 1992/1993	Exercice 1993/1994	Exercice 1994/1995
1. Capital en fin d'exercice						
Capital social		1 512 800 4 960				
Nombre des actions ordinaires existantes						
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes						
Nombre maximal d'actions futures à créer						
Par conversion d'obligations						
Par exercice de droits de souscriptions						
2. Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaire hors taxes		2 419 113 393	2 967 335 395	3 908 626 788	4 212 255 403	5 233 333 015
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		5 005 313	2 979 795	7 679 687	(516 197)	4 132 007
Impôts sur les bénéfices		1 501 105	(1 215 560)	1 313 788	(1 226 180)	952 068
Participation des salariés due au titre de l'exercice		106 537	-	193 071	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		2 214 578	283 573	708 011	1 827 388	272 919
Résultat distribué		1 088 700	1 088 700	-	-	-
3. Résultats par action						
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions		624,53	815,00	1 211,52	143,14	701,60
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		416,48	57,17	142,71	368,42	55,03
Dividende attribué à chaque action		120,00	120,00	-	-	-
4. Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		382	543	601	626	658
Montant de la masse salariale de l'exercice		130 813 397	169 258 761	186 894 168	202 321 307	218 434 244
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, oeuvres sociales)		52 060 976	70 919 845	78 383 295	81 116 731	104 079 738

Comptes Befec-Price Waterhouse
au 30 juin 1995

* 

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

11, rue Marguerite

75017 - PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 Juin 1995

A M

Bilan Actif

	Au Duree	30/06/95 12 mois	30/06/94 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais recherche & développement			
Brevets, brevets & droits simi.			
Fonds commercial (1)	470.000	470.000	
Autres immob. incorporelles	368.932	363.483	5.449
Avances et acomptes			8.449
Immobilisations corporelles			
Terains			
Constructions			
Inst. Tech., Materiel, Outil Ind.			
Autres immob. corporelles	10.460.035	10.455.057	3.004.978
Immob. corporelles en cours			3.478.740
Avances et acomptes			
Immobilisations financières			
Participations	5.910.690		5.910.690
Avances rattachées			6.761.646
Autres titres immobilisés			18.463
Prêts	2.155.743		2.155.743
Autres immob. financières	750.402		750.402
			617.987
TOTAL	23.115.802	11.288.540	11.827.252
			10.885.286
ACTIF CIRCULANT			
Stocks et en-cours			
Matières premières, approvision.			
En-cours production de biens			
En-cours production de services	19.564.233		19.564.233
Produits intermédiaires & finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances exploitation			
Créances clients & comptes rattachés	138.961.647	6.990.950	131.968.697
Autres créances	42.227.269		42.227.269
Capital sousc. & appel non versé			
Valeurs mobilières placement			
Autant actions propres			
Disponibilités	2.065.063		2.065.063
			454.801
COMPTES REGULARISATION ACTIF			
Charge constatée à l'avance (3)	1.248.404		1.248.404
			1.430.212
TOTAL	204.065.655	6.992.950	197.073.715
			89.208.350
Autres éléments à rajouter	694.148		694.148
			223.300
Autres éléments à déduire			
Autres éléments à déduire			
TOTAL GENERAL	220.875.615	18.281.490	202.595.125
			100.316.955

ne doit pas être

de moins de 100 000

de moins de 100 000

250.920

Bilan Passif

		Au	30/06/95	30/06/94
		Duree	12 mois	12 mois
			Net	Net
CAPITAUX PROPRES				
Fonds	Dont versés	3.947.900	3.947.900	2.947.900
Primes d'émission, de fusion, d'apport			20.797.742	2.269.842
Écarts de reévaluation				
Réserves			194.790	194.790
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles			113.780	113.780
Réserves réglementées			1.663.366	1.663.366
Autres réserves			3.740.905	1.510.101
Report à nouveau			164.113	2.230.803
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou Perte)				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL	(I)		20.622.595	9.930.583
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL	(II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques			633.991	78.181
Provisions pour charges			5.439.016	3.539.016
TOTAL	(III)		6.073.007	3.617.197
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires			1.674.087	986.844
Emprunts et dettes auprès étab. crédit (2)			12.022.700	8.962.710
Emprunts et dettes financières divers (3)				
Avances et comptes reçus commandes en cours			125.143.766	43.361.015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			22.957.545	26.598.761
Dettes fiscales et sociales				42.791
Dettes sur immobilisations et cotes rattachées			11.301.423	2.745.055
Autres dettes				
COMPTES REGULARISATION PASSIF				
Produits constatés d'avance (4)			12.400.000	4.072.000
TOTAL	(IV)		185.899.523	86.769.176
TOTAL GÉNÉRAL		(I-V)	312.595.128	100.316.955
			185.899.523	86.769.176
			443.323	303.545
			41.200	195.409

Compte de Résultat

	30/06/95		30/06/94
	12 mois		12 mois
	France	Exportation	Total
			Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises			
Production vendue (biens)			
Production vendue (services)	543.359.003	34.862.895	578.231.898
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	543.359.003	34.862.895	578.231.898
Production stockée			15.593.766
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			6.990.177
Reprises s/prov. et amorts. transferts de charges			8.971.890
Autres produits			
TOTAL (I)		(I)	609.787.731
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stocks (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Variation de stocks (matières et autres approvisionnements)			535.803.553
Autres achats et charges externes (a)			3.725.541
Impôts, taxes et versements assimilés			35.844.413
Salaires et traitements			14.173.875
Charges sociales			1.252.030
Dotations aux amortissements s/immobilisations			
Dotations aux provisions s/immobilisations			6.992.950
Dotations aux provisions s'actif circulant			
Dotations aux provisions pour risques et charges			317.892
Autres charges			
TOTAL (2)		(II)	598.130.253
I- RESULTAT D'EXPLOITATION		(I - II)	11.657.478
OPERATIONS EN COMMUN			
Bénéfice attribué, partie transférée		(III)	-626
Perte supportée, bénéfice transféré		(IV)	445.550
PRODUITS FINANCIERS			
De participations (3)			272.878
Autres valeurs mob., créances d'actif immob. (3)			513.039
Autres intérêts et produits assimilés (3)			-32.936
Reprises s. provisions et transferts de charges			644.000
Différences positives de change			285.525
Produits nets s. cessions valeurs mob. de placement			1.142
TOTAL		(V)	1.410.970
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions			444.000
Intérêts et charges sur emprunts			1.277.470
Créances négatives de change			133.342
Dotations aux provisions s'actif circulant			
TOTAL		(VI)	1.854.812
II- RESULTAT FINANCIER		(V - VI)	-443.842
III- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(I-II+III-IV-V-VI)	10.721.258

8.296.611

Compte de Résultat

(Suite)

	Au	30/06/95	30/06/94
		Durée	12 mois
		Total	Total
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
		2.354.225	330.729
Dotations de gestion		2.581.719	103.266
Sur opérations en capital		4.605.185	3.953.000
Reprises sur provisions et transferts de charges		9.541.130	4.386.995
TOTAL	(VII)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
		13.943.214	8.868.503
Sur opérations de gestion		2.651.914	371.619
Sur opérations en capital		3.062.811	1.122.180
Dotations aux amortissements et aux provisions		19.657.939	10.362.302
TOTAL	(VIII)		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL		-10.116.809	-5.975.307
Participation des salariés	(IX)		
Impôts sur les bénéfices	(X)	440.335	90.501
PRODUITS			
	(I+III+V+VII)	620.739.205	328.262.485
CHARGES			
	(II+IV+VI+VIII+IX+X)	620.575.092	325.031.682
5- BENEFICE ou PERTE (Produits - Charges)		164.113	2.230.803

1. Dont redevances sur crédit-bail mobilier
 2. Dont redevances sur crédit-bail immobilier
 3. Dont produits différents à des exercices antérieurs
 4. Dont charges différentes à des exercices antérieurs
 5. Dont produits concernant des entreprises liées
 6. Dont intérêts concernant des entreprises liées

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

Annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 1995

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 Juin 1995 sont affectés par deux opérations importantes, qui se situent dans le cadre de la restructuration du Groupe Befec :

- La fusion par absorption des sociétés Befec Mulcun et Associés et Fiduciaire Continentale Paris avec effet rétroactif au 1er Juillet 1994
- Le transfert du personnel Befec-Price Waterhouse au Befec à compter du 1er Janvier 1995.

II. PRINCIPES COMPTABLES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

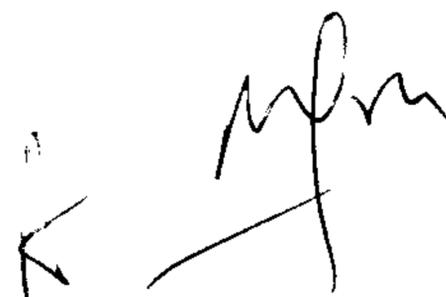
I. Immobilisations et amortissements

Les immobilisations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les durées et les modes d'amortissement généralement retenus sont les suivants :

- Agencements et installations	6 à 10 ans	linéaire
- Matériel de bureau	5 ans	linéaire
- Mobilier de bureau	10 ans	linéaire
- Matériel informatique	3 ans	linéaire ou dégressif

Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels d'application achetés et amortis sur un an.



2. Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise. Elle est généralement déterminée en tenant compte de la quote-part de situation nette comptable réestimée et des perspectives de rentabilité de chaque participation concernée.

3. Stocks et en-cours

Les en-cours de production de services correspondent aux prestations effectuées au 30 Juin, déduction faite des facturations émises en Juillet et Août correspondant à des travaux antérieurs à la clôture de l'exercice. Déterminé en heures, cet en-cours est valorisé au plus bas du prix de revient nominal ou de sa valeur nette de réalisation.

Les facturations émises anticipant les prestations fournies au 30 Juin, figurent en "produits constatés d'avance".

4. Créances et comptes rattachés

Inscrites au bilan à leur valeur nominale, les créances font l'objet de provision pour dépréciation individuelle en fonction des risques de non recouvrement ou de litige.

5. Engagements de retraite

La société a contracté un certain nombre d'engagements avec certains Associés ou Collaborateurs Administratifs retraités visant à leur assurer un complément de retraite. Evalué sur la valeur actuelle des droits acquis, et après prise en compte de l'incidence fiscale à terme, le montant de ces engagements a été provisionné, pour la première fois, au 30 Juin 1995.

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

III. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

1. Bilan Actif

1.1. Immobilisations Corporeiles

La variation de la valeur brute des immobilisations correspond, d'une part aux acquisitions de l'exercice, et d'autre part, à des immobilisations ne figurant plus dans l'inventaire au 30 Juin 1995. Cette variation peut être résumée de la manière suivante :

- Valeur brute au 1er Juillet 1994	13.270.686
- Acquisitions de l'exercice	830.537
- Mises hors service	-337.644
- Cessions	-303.545
	<hr/>
Valeur brute au 30 Juin 1995	13.460.034

1.2 Immobilisations Financières

Au cours de l'exercice, Befec-Price Waterhouse a acquis :

- 251 actions de PW Audit pour	25.100
- 1.020 actions de Pacific Sud Audit pour	852.137
329 titres Conex pour	32.900
293 titres BFC dans le cadre de la fusion absorption avec Fiduciaire Continentale Paris	73.250

Par ailleurs, les titres de Price Waterhouse Côte d'Ivoire et Fiduciaire Côte d'Ivoire ont été cédés au 30 Juin 1995 à leur valeur d'acquisition soit :

- Price Waterhouse Côte d'Ivoire	-1.511.493
- Fiduciaire Côte d'Ivoire	-644.250

Au 30 Juin 1995, le portefeuille Titres de participation de Befec-Price Waterhouse se compose ainsi :

BERC	- 225.000
Finances africaines	353.137
Pacific Sud Audit	852.137
Autres Titres de participation	474.950

Handwritten signature and initials, possibly 'Mf' and 'K', with a diagonal line through them.

1.3. Autres Créances

Elles se présentent de la manière suivante :

- TVA à récupérer	26.484.257
- Impôt sur les sociétés	405.292
- Comptes courants Groupe Befec	9.568.436
- Avances consenties par Price Waterhouse Gie	3.820.410
- Acomptes fournisseurs	529.536
- Débiteurs divers	546.611
- Autres créances	872.727
	<hr/>
	<u>43.227.269</u>

1.4 Clients et comptes rattachés

Dans ce poste sont incluses des prestations non encore facturées pour un montant de FF 4 268.148.

1.5. Charges constatées d'avance

Ce sont des charges d'exploitation pour FF 1.248.403 dont les montants les plus significatifs sont les suivants:

- Cotisations professionnelles	1.134.088
- Assurances	38.573
- Abonnements	20.976
- Locations diverses	34.692

1.6. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Befec-Price Waterhouse a conclu un accord transactionnel avec le propriétaire des anciens locaux de la rue de Courceilles, par lequel le bailleur a accepté de mettre un terme au bail des locaux concernés moyennant le paiement d'une indemnité forfaitaire. Ce coût a été comptabilisé en charge à répartir sur deux ans à compter du 01/01/1994 et figure au bilan pour un montant de FF 3.505.275.



2. Bilan Passif

2.1. Capitaux propres

En contrepartie des apports effectués par Befec Mulquin et Associés et Fiduciaire Continentale Paris dans le cadre de la fusion absorption de ces deux sociétés par Befec-Price Waterhouse, la société Befec-Price Waterhouse :

- a augmenté son capital de par émission de 20.000 actions de FF. 100 chacune	2.000.000
- a constaté une prime de fusion de	8.527.900

2.2. Provisions pour risques et charges

Elles se composent principalement des montants suivants :

- FF. 443.000 correspondant à une provision pour risque sur les activités africaines
- FF. 49.000 correspondant à un litige avec l'URSSAF
- FF. 200.000 correspondant à une procédure Prud'homale en cours
- FF. 3.000.000 correspondant à une provision pour engagements de retraite (cf. I.5)
- FF. 1.339.016 correspondant à un litige en cours avec l'Administration Fiscale

Le litige fiscal, qui opposait la société à l'Administration Fiscale depuis de nombreuses années, a été dénoué en Septembre 1995. Le montant de l'imposition finalement mise à la charge de Befec-Price Waterhouse s'élève à FF. 1.341.166.

2.3. Dettes

2.3.1 Emprunts et dettes financières :

Ils se présentent ainsi:

	<u>30/06/1994</u>	<u>30/06/1995</u>
Comptes courants associés	7.344.570	10.277.374
Participation des salariés	1.302.600	1.324.250
Emprunt participatif	195.409	41.100
Comptes courants Groupe Price Waterhouse France	20.131	570.077
	<hr/>	<hr/>
	<u>9.862.710</u>	<u>12.212.801</u>

K mpr

2.3.2. Dettes fournisseurs

Ce poste s'élève à un montant de FF. 125.143.765 dont FF. 113.202.356 pour les sociétés membres du réseau Price Waterhouse France.

2.3.3 Charges à payer

Les charges provisionnées représentent un montant de FF 11.961.988 qui se décompose comme suit :

- Dettes fiscales et sociales	1.758.325
- Dettes fournisseurs	637.704
- Charges financières	300.000
- Divers	193.387
- Assurances	1.843.132
- Indemnité résiliation pari Courcelles	6.126.460
- Clients avoir à établir	1.102.980
	<hr/>
	<u>11.961.988</u>

dont FF. 3.122.499 sont compris dans les autres dettes.

2.4. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance concernent des acomptes demandés sur travaux à effectuer pour un montant de FF 12.400.000 (Cf II.3).

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Opérations en commun

La charge de FF. 445.550 correspond à la quote-part de résultat de la SCI Fontaine les Nonnes.

2. Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles représentent un montant de FF. 19.657.939 dont les montants les plus significatifs sont les suivants :

- Indemnité de résiliation pari Courcelles	6.126.460
- Provision pour engagements de retraite	3.000.000
- Cessions immobilisations corporelles	2.561.806
- Indemnités transactionnelles de départ	7.969.673



Les produits exceptionnels de FF. 9.541.130 sont constitués pour l'essentiel des montants suivants :

-	Quote-part indemnité de résiliation du bail de Courceilles reportée	3.505.185
-	Produit de cessions d'immobilisations corporelles	2.561.806
-	Remboursement d'assurances	2.074.100
-	Reprise de provision pour risque fiscal, devenue sans objet	1.100.000



BEFEC PRICE WATERHOUSE

COMPTES DE RESULTAT COMPARES

	01.07.1993 30.06.1994 <u>12 mois</u>	01.07.1994 30.06.1995 <u>12 mois</u>
Travaux en cours à la clôture	3.971	19.564
Honoraires et frais refactures	305.095	578.232
Travaux en cours à l'ouverture	(7.008)	(3.971)
Autres Produits	<u>302.058</u>	<u>593.826</u>
Fournitures exterieures clients		
• Débours et frais de déplacement	(16.939)	(31.378)
• Sous-traitance	(13.876)	(423.984)
	(30.815)	(455.363)
HONORAIRES NETS	<u>271.242</u>	<u>138.463</u>
Frais de personnel	68.061	38.165
Charges sociales	26.992	14.174
Interimaires	3	6
Locations Matériel	1.545	1.138
Frais professionnels & Formation	5.583	676
Transports et déplacements non racturables	1.684	931
Quote-part charges GIE	38.573	19.685
Personnel exterieur	1.048	243
Refacturation salaires et charges	<u>67.582</u>	<u>15.595</u>
	211.071	90.614
Impots et taxes	5.766	3.726
Loyers et charges locatives	16.551	9.431
Travaux exterieurs	1.418	713
Assurances	3.518	15.103
Fournitures de bureau - Documentation	758	373
Charges professionnelles	7.606	5.115
Charges diverses	289	293
Leasing		
Dotation aux amortissements	1.273	1.252
Dotation aux provisions	394	3
Frais d'annuances	3	16
Charges racturées	<u>14.237</u>	<u>133</u>
	52.450	36.192
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	<u>263.551</u>	<u>126.806</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>7.691</u>	<u>11.657</u>

[Signature]

BEFEC PRICE WATERHOUSE

COMPTES DE RESULTAT COMPARES

	01.07.1993 30.06.1994 <u>12 mois</u>	01.07.1994 30.06.1995 <u>12 mois</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	<u>7.691</u>	<u>11.657</u>
Quote part GIE	753	
Produits financiers	1.285	1.410
Charges financieres	<u>(1.432)</u>	<u>(2.347)</u>
Résultat financier	(147)	(936)
RESULTAT COURANT	<u>8.297</u>	<u>10.721</u>
Produits exceptionnels	4.387	9.541
Charges exceptionnelles	<u>(10.362)</u>	<u>(19.658)</u>
Résultat Exceptionnel	5.975	10.117
Reserve de participation IS	(91)	(440)
RESULTAT NET COMPTABLE	<u>2.231</u>	<u>163</u>
EFFECTIFS MOYENS	150	74
Personnel Professionnel		
Associés	31	15
Seniors Managers	15	7
Managers	31	14
Superviseurs	17	8
Seniors	3	
Assistants		
Personnel Support	53	30

BEFEC - PRICE WATERHOUSE

TABLEAU DE FINANCEMENT (MF)

	1993/1994 Réal	1994/1995 Réal	1995/1996 Prévisionnel
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement			
Résultat de l'exercice	2 230.80	164.11	2 570.00
Amortissements	1 272.50	657.44	1 000.00
Provisions	(1 663.40)	1 700.65	500.00
	1 839.90	2 522.20	4 070.00
Variation des emprunts moyen terme	(242.40)	387.24	(800.00)
TOTAL RESSOURCES	1 597.50	3 409.44	3 270.00
EMPLOIS			
Investissements	1 423.60	1 425.41	1 000.00
Prêts	(253.30)	2 155.74	-
Dividendes	1 460.93	-	-
Augmentation (diminution) du BFR	63.11	(1 781.97)	1 270.00
TOTAL EMPLOIS	2 694.34	1 799.18	2 270.00
VARIATION DE TRESORERIE	(1 096.84)	1 610.26	1 000.00

Handwritten signature and initials

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

30.06.1995

RENSEIGNEMENTS DETAILLES SUR FILIALES ET PARTICIPATIONS

	INFORMATIONS FINANCIERES			
	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Résultats
1. Filiales (détenues à + de 50 %)				
Cote	1 740 000	242 158	99,97	64 904
PW Gabon	80 000	20 321	99	(1 095 257)
Industrie Saur Gabon	20 000	52 167	98	(40 732)
PW Congo	80 000	9 582	99,8	(251 103)
SCI Fontaine les Nonnes	10 000	-	80	-
COHEP	50 000	-	99,80	(13 772)
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
BEFEC	500 000	5 800	2,05	6 980
PW AUDIT	250 000	348 119	40,80	9 327
PACIFIC SUB AUDIT	250 000	-	40,80	-

[Handwritten signature]

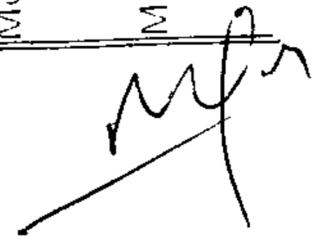
BEFEC-PRICE WATERHOUSE

30.06.1995

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR TOUTES LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

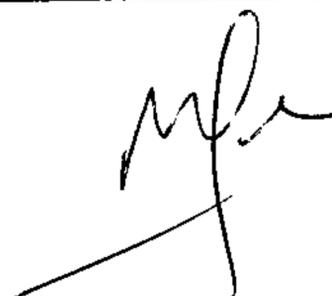
	Filiales	Participations	Divers	TOTAL
Valeur comptable des titres détenus				
Émis	4 641 503	1 111 887	157 300	5 910 690
Écoulés	4 118 503	1 111 887	157 300	5 417 690
Montant des prêts et avances accordés	2 155 743	-	-	-
Montant des cautions et avais donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	-	-	-

*



COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

			01.07.1994 30.06.1995 (réel)		01.07.1995 30.06.1996
		%		%	
HONORAIRES NETS	Δ	100	562 446	100	580 000
CHARGES					
Rémunérations et salaires			35 845		200
Charges sociales			14 174		80
Honoraires CAC/PER			2 321		0
Interimaires			5		-
Location matériel			1 138		1 200
Frais professionnels et formation			677		200
Transports et déplacements			931		200
Personnel extérieur			242		300
Quote-part du GIE			19 684		23 500
Mise à disposition BEFEC/BEFEC PRICE WATERHOUSE			423 984		494 000
Refacturation salaires et charges			15 595		12 000
		91,49	514 597	91,67	531 680
Impôts et taxes			3 725		4 000
Loyers et charges (EDF, téléphone)			9 431		1 000
Travaux extérieurs			713		800
Assurances			15 103		19 000
Fournitures de bureau - Documentation			373		100
Charges professionnelles			5 115		9 000
Charges diverses			293		300
Dotation aux amortissements			1 252		1 250
Dotation aux provisions			6 993		7 500
Reprise provisions			(6 990)		(6 900)
Frais de recrutement			16		0
Transfert charges à répartir			168		0
			36 192		36 050
TOTAL CHARGES	Σ	37,93	550 789	37,88	567 730
RESULTAT D'EXPLOITATION A - B		2,07	11 657	2,12	12 270
RESULTAT FINANCIER			936		(500)
RESULTAT COURANT		1,91	10 721	2,03	11 770
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(10 116)		(6 000)
IS			(440)		(3 200)
RESULTAT NET		0,03	165	0,44	2 570

K 

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

	S-2 30.06.94	S-1 31.12.94	S 30.06.95
ACTIF REALISABLE ET DISPONIBLE			
Créances rattachées a des participations	18 463.00	-	-
Prêts	-	-	2 155 743.14
Autres immobilisations financières	617 986.00	780 236.78	750 401.77
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances clients et comptes rattachés	72 429 503.00	106 198 368.32	131 968 696.71
Autres creances	10 923 316.00	24 474 981.24	42 227 268.59
<i>Sous-Total</i>	83 989 268.00	131 453 586.34	177 102 110.21
Disponibilités	454 801.00	5 461 632.67	2 065 063.30
TOTAL	84 444 069.00	136 915 219.01	179 167 173.51
PASSIF EXIGIBLE			
Emprunts et dettes aupres des etablissements de credit	986 843.00	7 474 238.09	1 874 087.34
Emprunts et dettes financieres divers	8 962 710.00	7 358 546.09	12 222 701.74
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 361 014.00	87 285 155.53	125 143 765.56
Dettes fiscales et sociales	26 598 760.00	29 898 959.73	22 957 545.06
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	42 790.00	-	-
Autres dettes	2 745 054.00	2 717 409.54	11 301 422.83
TOTAL	82 687 171.00	135 204 408.98	173 499 522.53

A handwritten signature and initials, possibly 'K. M. P.', are present at the bottom right of the page.

BEHEC PRICE WATERHOUSE

**RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	Exercice 1990/1991	Exercice 1991/1992	Exercice 1992/1993	Exercice 1993/1994	Exercice 1994/1995
NATURE DES INDICATIONS					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 917 900 19 479	1 947 900 19 479	1 947 900 19 479	1 947 900 19 479	3 247 000 39 479
Nombre des actions ordinaires existantes					
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscriptions					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxes	253 850 247	334 439 547	314 176 105	316 786 230	578 231 898
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 033 349 970 605 379 053	(2 337 362) (372 892)	7 930 523 459 049 109 558	1 889 806 90 501	2 962 534 440 336
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 664 100 1 947 900	(313 955)	1 015 040	2 230 803 1 460 925	164 112
Résultat distribué					
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	394	(100)	-107,13	92,37	63,88
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	85,13 100,00	(16)	52,10	111,52 75	-1,15
Dividende attribué à chaque action					
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	326	269	184	150	35 844 413
Montant de la masse salariale de l'exercice	81 580 313	90 733 341	74 152 424	66 508 467	14 173 875
Montant de sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, retraites sociales)	28 215 147	37 582 400	33 764 957	26 992 015	

BEFEC-PRICE WATERHOUSE

**RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

	Exercice 1990/1991	Exercice 1991/1992	Exercice 1992/1993	Exercice 1993/1994	Exercice 1994/1995
NATURE DES INDICATIONS					
1. Capital en fin d'exercice					
Capital social	1 917 900	1 947 900	1 947 900	1 947 900	3 947 000
Nombre des actions ordinaires existantes	19 479	19 479	19 479	19 479	39 479
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximum d'actions futures à créer					
Par conversion d'obligations					
Par exercice de droits de souscriptions					
2. Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaire hors taxes	253 850 247	334 439 547	314 176 105	316 786 230	578 231 898
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	9 033 349	(2 337 362)	7 930 523	1 889 806	2 962 534
Impôts sur les bénéfices	970 605	(372 892)	459 049	90 501	440 336
Participation des salariés due au titre de l'exercice	379 053	-	109 558	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 664 100	(313 955)	1 015 010	2 230 803	164 112
Résultat distribué	1 947 900	-	-	1 460 925	-
3. Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	394	(100)	407,13	92,37	63,88
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	85,43	(16)	52,10	114,52	4,15
Dividende attribué à chaque action	100,00	-	-	75	-
4. Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	326	269	184	150	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	81 580 313	90 733 341	74 152 424	66 508 467	35 844 413
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	28 215 147	37 582 400	33 764 957	26 992 015	14 173 875

**Contrat en cours entre Befec Mulquin et Associés (absorbé
par Befec - Price Waterhouse)**

et Monsieur Paul-Carlos Mulquin

Selon convention autorisée par le Conseil d'administration du 14 septembre 1984 et approuvée par l'Assemblée générale ordinaire du 28 juin 1985, Monsieur Paul-Carlos Mulquin, en contre partie de l'utilisation du nom "Mulquin", a droit au versement d'une redevance sur le chiffre des honoraires HT annuels de Befec Mulquin et Associés.

Les montants sont à verser à Monsieur Paul-Carlos Mulquin ou à Madame Anne-Marie Mulquin, née Albert, leur vie durant, cette obligation prenant fin avec le décès de l'un et l'autre des bénéficiaires.

Cette redevance est également à la charge de toute autre société ou entreprise successeur de BMA (fusion ou autre hypothèse quelconque) même si le nom n'était plus utilisé.

Handwritten signature and initials in black ink. The signature appears to be 'PC Mulquin' and the initials are 'PC'.

Bureau d'Etudes Financières et de Contrôle Comptable - BEFEC -
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 1 512 800
Siège Social : 11, rue Margueritte 75017 PARIS
PARIS B 672 006 483

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU DIRECTOIRE
DU 6 novembre 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 6 novembre,

A 17 heures 15,

Le Directoire de la société Bureau d'Etudes Financières et de Contrôle Comptable - BEFEC
- s'est réuni Salle 2621, Tour AIG, 34 Place des Corolles 92908 Paris La Défense 2, sur
convocation de son Président.

.....

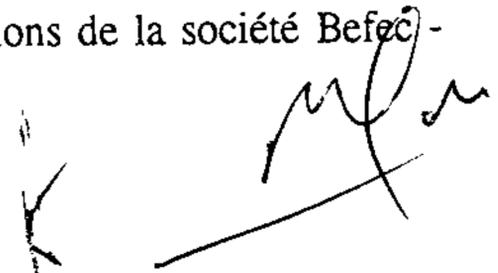
EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC BEFEC - PRICE WATERHOUSE

Le Président expose au Directoire les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par
absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC et l'intérêt de
l'opération.

La société Befec - Price Waterhouse étant filiale de la société BEFEC et toutes deux exerçant
la même activité professionnelle, il est apparu opportun, dans une perspective de
simplification des structures juridiques du groupe de procéder à la fusion de ces deux sociétés
par absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil du projet de traité
de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

Ce projet prévoit l'apport par la société Befec - Price Waterhouse à la société BEFEC de la
totalité de son actif, soit F. 212 595.125, à charge pour la société BEFEC de payer la totalité
de son passif, soit F. 191.972.530. La valeur nette des apports s'élèverait à F. 20.622.595
et le rapport d'échange des droits sociaux retenu serait de 11 actions de la société Befec -
Price Waterhouse pour 2 actions de la société BEFEC.



Cette opération serait réalisée sur la base des états financiers arrêtés au 30 juin 1995.

En rémunération de cet apport net, 11 actions nouvelles de F. 305 de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société BEFEC et attribuées aux actionnaires de la société absorbée à raison de 2 actions de BEFEC pour 11 actions de Befec - Price Waterhouse.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (F. 33.954) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (F. 3.355), soit F. 30.599, sera inscrite au passif du bilan à un compte intitulé "Prime de fusion".

De la même façon, la différence entre la valeur estimative de la participation de la société BEFEC dans la société Befec - Price Waterhouse soit F. 20.588.641 et la valeur comptable de cette participation évaluée à F. 20.093.259 soit F. 495.382 sera portée au passif du bilan à un compte intitulé "Boni de fusion". Les droits des actionnaires anciens et nouveaux de la société absorbante porteront tant sur la prime de fusion que sur le boni de fusion.

Ces deux sociétés ont déclaré opter pour le régime de faveur institué par l'article 210 A du Code général des impôts et décidé que la fusion prendrait effet rétroactivement le 1er juillet 1995.

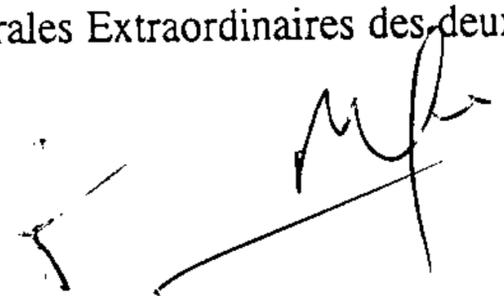
Le Président précise ensuite que notre société sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui approuvera la fusion et procédera à l'augmentation corrélative de son capital social, mais elle prendra en charge toutes les opérations, tant actives que passives, engagées par la société Befec - Price Waterhouse depuis le 1er juillet 1995 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion.

Puis il offre la parole aux membres du Directoire.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

Il confère tous pouvoirs à son Président, à l'effet de :

- signer le traité de fusion par absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC, sous la condition suspensive de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés,
- procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation définitive de la fusion, notamment négocier les charges et conditions de l'apport, fixer la date de sa réalisation, stipuler toutes conditions utiles à la réalisation de la fusion,
- remplir toutes formalités de publicité et de publication du projet de fusion,
- signer la déclaration de conformité prévue par l'article 374 de la loi du 24 juillet 1966, sous réserve de l'approbation de la fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized name, possibly 'M. J.', written over a horizontal line.

- signer tous actes et documents, substituer et déléguer tout ou partie des pouvoirs conférés qui ne sont pas limitatifs, et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Directoire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Befec - Price Waterhouse
Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
régie par les articles 118 à 150 de la loi du 24 juillet 1966
au capital de F. 3.947.900
Siège Social : 11, rue Margueritte 75017 PARIS
PARIS B 316 330 737

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU DIRECTOIRE
DU 6 novembre 1995

L'an mil neuf cent quatre vingt quinze,

Le 6 novembre,

A 16 heures 30,

Le Directoire de la société Befec - Price Waterhouse s'est réuni Salle 2621, Tour AIG, 34 place des Corolles 92908 Paris La Défense 2, sur convocation de son Président.

.....

EXAMEN DU PROJET DE FUSION AVEC BEFEC

Le Président expose au Directoire les motifs qui ont conduit à envisager une fusion par absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC et l'intérêt de l'opération.

La société Befec - Price Waterhouse étant filiale de la société BEFEC et exerçant toutes deux la même activité professionnelle, il est apparu opportun, dans une perspective de simplification des structures juridiques du groupe de procéder à la fusion de ces deux sociétés par absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC.

Puis il fait le point des négociations en cours et donne lecture au Conseil du projet de traité de fusion précisant les bases et réglant les modalités de la fusion.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'mfa', is written over a horizontal line. The signature is slanted upwards to the right.

Ce projet prévoit l'apport par la société Befec - Price Waterhouse à la société BEFEC de la totalité de son actif, soit F. 212 595.125, à charge pour la société BEFEC de payer la totalité de son passif, soit F. 191.972.530. La valeur nette des apports s'élèverait à F. 20.622.595 et le rapport d'échange des droits sociaux retenu serait de 11 actions de la société Befec - Price Waterhouse pour 2 actions de la société BEFEC.

Cette opération serait réalisée sur la base des états financiers arrêtés au 30 juin 1995.

En rémunération de cet apport net, 11 actions nouvelles de F. 305 de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société BEFEC et attribuées aux actionnaires de la société absorbée à raison de 2 actions de BEFEC pour 11 actions de Befec - Price Waterhouse.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (F. 33.954) et la valeur nominale globale des actions rémunérant cet apport (F. 3.355), soit F. 30.599, sera inscrite au passif du bilan à un compte intitulé "Prime de fusion".

De la même façon, la différence entre la valeur estimative de la participation de la société BEFEC dans la société Befec - Price Waterhouse soit F. 20.588.641 et la valeur comptable de cette participation évaluée à F. 20.093.259 soit F. 495.382 sera portée au passif du bilan à un compte intitulé "Boni de fusion". Les droits des actionnaires anciens et nouveaux de la société absorbante porteront tant sur la prime de fusion que sur le boni de fusion.

Ces deux sociétés ont déclaré opter pour le régime de faveur institué par l'article 210 A du Code général des impôts et décidé que la fusion prendrait effet rétroactivement le 1er juillet 1995.

La société BEFEC sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui approuvera la fusion et procédera à l'augmentation corrélative de son capital social, mais elle prendra en charge toutes les opérations, tant actives que passives, engagées par la société Befec - Price Waterhouse depuis le 1er juillet 1995 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion.

La société Befec - Price Waterhouse serait dissoute de plein droit, sans liquidation, par transmission universelle de son patrimoine à la société BEFEC, dans l'état il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

Puis il offre la parole aux membres du Directoire.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. J.', is written over a horizontal line. The signature is stylized and cursive.

Après en avoir délibéré, le Directoire, à l'unanimité, approuve le projet de fusion par voie d'absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC, ainsi que le projet de traité de fusion tel qu'il vient de lui être présenté.

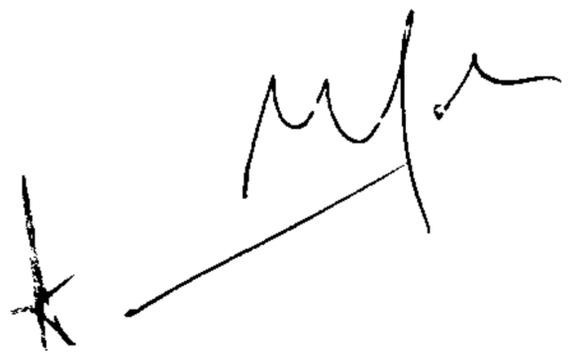
Il confère tous pouvoirs à son Directeur général, à l'effet de :

- signer le traité de fusion par absorption de la société Befec - Price Waterhouse par la société BEFEC, sous la condition suspensive de son approbation par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés,
- procéder à toutes les opérations nécessaires à la réalisation définitive de la fusion, notamment négocier les charges et conditions de l'apport, fixer la date de sa réalisation, stipuler toutes conditions utiles à la réalisation de la fusion,
- remplir toutes formalités de publicité et de publication du projet de fusion,
- signer la déclaration de conformité prévue par l'article 374 de la loi du 24 juillet 1966, sous réserve de l'approbation de la fusion par les Assemblées Générales Extraordinaires des deux sociétés.
- signer tous actes et documents, substituer et déléguer tout ou partie des pouvoirs conférés qui ne sont pas limitatifs, et plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire en vue de la conclusion et de la réalisation de la fusion.

.....

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Directoire.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.